



## 54ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES – AUVERGNE 19, 20 et 21 juillet 2024

### REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent Règlement Particulier complète le Règlement Standard des Courses de Côte*

Sommaire :

- Article 1P ORGANISATION DE LA COURSE
- Article 2P ASSURANCES
- Article 3P CONCURRENTS ET PILOTES
- Article 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS
- Article 5P PUBLICITES
- Article 6P SITE ET INFRASTRUCTURES
- Article 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- Article 8P PENALITES
- Article 9P CLASSEMENTS
- Article 10P PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE, Organisateur Administratif, organise les 19, 20 et 21 juillet 2024, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une compétition automobile nationale dénommée : 54ème COURSE DE COTE NATIONALE PEA DE DUNIERES - AUVERGNE

Cette compétition compte pour :

- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Production (Série B)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE Voitures de Sport (Série A)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Production (Série B)
- le CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ DE LA MONTAGNE Voitures de Sport (Série A)
- la COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE Coefficient 1
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE N/FN/SP
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE A/FA
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GT Sport
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE GTTS
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE CN/CM/CNF/CN+
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE E2SC
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE D/E
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE F2000
- le TROPHEE CHAMPIONNAT DE FRANCE GROUPE FC
- le TROPHEE « Lionel REGAL » MEILLEUR JEUNE (- 25 ans) CFM Voiture de Sport (Série A)
- le TROPHEE JEUNE ESPOIR DE LA MONTAGNE (- 25 ans) Voiture de Production (Série B)
- le CHALLENGE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE D'Auvergne
- le CHALLENGE DE L'ASA ONDAINE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 17/16/12 en date du 17/04/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 365 en date du 20/05/2024.

Organisateur technique : COMITE DES FETES DE DUNIERES  
43220 DUNIERES




Comité d'organisation : Pascal PERONNET (Président de l'ASA Ondaine, Organisateur Administratif), Jean-Paul CLOT (Président du Comité des Fêtes de Dunières, Organisateur Technique), Nicolas MOUNIER, Christophe ARSAC, Nicole FOREST, Evelyne LAPALUS, Matthieu MACCOLINI, Jean-Louis VERDIER, Louis-René VERLINE.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### Article 1.1P - Officiels

|  |   |                 |   |                 |   |
|--|---|-----------------|---|-----------------|---|
| Observateur FFSA                               | Louis-Jean VILLARD  |                 |   |                 |   |
| Président du Collège des Commissaires sportifs | Jean-Jacques MARCELLIN  | Lic. n° 2499    |   |                 |   |
| Commissaires sportifs                          | Christian CHALINDAR   | Lic. n° 3594    |   |                 |   |
|  | Joël MARRAINE   | Lic. n° 2717    |   |                 |   |
| Secrétaire du Collège                          | Joëlle ALLEMAND   | Lic. n° 16382   |   |                 |   |
| Directrice de course                           | Evelyne LAPALUS   | Lic. n° 20303   |   |                 |   |
| Directeurs de course adjoints                  | Christophe ARSAC  | Lic. n° 3591    |   |                 |   |
| (DC VHC)                                       | Nicole FOREST   | Lic. n° 201-ASS |   |                 |   |
| DC responsable vérification de la publicité    | Louis-René VERLINE  | Lic. n° 21427   |   |                 |   |
| DC délégué Parc départ & pré-grille            | Pascal LAFOND   | Lic. n° 227446  |   |                 |   |
| DC délégué Commissaires                        | Thierry DUPECHER  | Lic. n° 3564    |   |                 |   |
| DC déléguée Parc arrivée                       | Sylvie KRZYZANOWSKI   | Lic. n° 22005   |   |                 |   |
| DC délégué gestion des convois                 | Jean-Christophe LEROY   | Lic. n° 5492    |   |                 |   |
| DC Responsable des vérifications               | Nicole FOREST   | Lic. n° 201-ASS |   |                 |   |
| Commissaire technique responsable              | Serge PEGOLOTTI   | Lic. n° 6047    |   |                 |   |
| Commissaires techniques adjoints               | Marc CHARBONNEAU  | Lic. n° 47435   |   |                 |   |
|  | André BOIVIN  | Lic. n° 3572    |   |                 |   |
|  | Jean-Pierre ROLLAND   | Lic. n° 2694    |   |                 |   |
|  | Hervé CANTAT  | Lic. n° 207953  |   |                 |   |
| (Responsable VHC)                              | Jean-Claude CARRE   | Lic. n° 13049   |   |                 |   |
|  | Matthieu MACCOLINI (+ VHC)  | Lic. n° 228892  |   |                 |   |
|  | Maxime EVRARD   | Lic. 175310     |   |                 |   |
| Médecin responsable                            | Dr Olivier PHILBOIS   | Lic. n°         |   |                 |   |
|  | Dr Clémence VIVIAN  | Lic. n°         |   |                 |   |
| Chargé de la mise en place des moyens          | Christophe ARSAC  | Lic. n° 3591    |   |                 |   |
| Chargés des relations avec les concurrents     | Armand AGOSTINHO  | Lic. n° 12775   |   |                 |   |
| (VHC)  | Georges BEAL  | Lic. n° 2910    |   |                 |   |
|  | Yvette CECILLON   | Lic. n° 11374   |   |                 |   |
| Armand AGOSTINHO                               |  | Georges BEAL    |  | Yvette CECILLON |  |
| Chargée de presse                              | Martine CELLE   | Lic. n° 196664  |   |                 |   |
| Chargé des commissaires de route               | Jean-Louis VERDIER  | Lic. n° 237168  |   |                 |   |

|                              |                     |                |
|------------------------------|---------------------|----------------|
| Chronomètres                 | Jean-Paul DURAND    | Lic. n° 27683  |
| Aide chronométrateur arrivée | Hervé FOURNET       | Lic. n° 204746 |
|                              | Annie PISTON        | Lic. n° 3790   |
| Classements informatiques    | Société PATRICKSOFT |                |
| Speaker officiel CFM         | Pierre BARRE        | Lic. n°306439  |
| 2ème speaker                 | Maxime BASSET       |                |

## Article 1.2P - Horaires

|   |  |
|---|--|
| Clôture des engagements   | jeudi 11 juillet 2024, à minuit  |
| Publication de la liste des engagés   | lundi 15 juillet 2024, à minuit  |
| Vérifications administratives   | vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h30<br>samedi 20 juillet 2023, de 7h00 à 8h00 (conditions, art. 1.3 P §1)<br>Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES  |
| Vérifications Techniques  | vendredi 19 juillet 2024, de 15h15 à 20h45<br>samedi 20 juillet 2023, de 7h00 à 8h00 (conditions, art. 1.3 P §1)<br>Lieu : Ets ASSA ABLOY, avenue de la gare, DUNIERES |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais   | samedi 20 juillet 2024, à 8h30<br>Lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille départ   |
| Briefing des Commissaires   | samedi 20 juillet 2024, à 8h15. Lieu : salle Accueil Commissaires<br>Annexe de l'Hôtel de Ville, DUNIERES  |
| Essais chronométrés   | samedi 20 juillet 2024, à 9h30, à 13h15 et à 15h00.<br>(pause déjeuner de 12h00 à 13h00)   |
| Essais libres facultatifs   | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 8h00   |
| Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ de la course (Série A - Série B) | samedi 20 juillet 2024, 15mn après la fin de la dernière montée d'essais. Lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille départ.  |
| Course (4 montées):   |  |
| • 1ère montée   | samedi 20 juillet 2024, à partir de 16h45 (VHC : 16h15)  |
| • 2ème montée   | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 10h00 (VHC : 9h30)   |
| • 3ème montée   | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 13h30 (VHC : 13h00)  |
| • 4ème montée   | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 15h30 (VHC : 15h00)  |
| Podium Championnat  | dimanche 21 juillet 2024, dès l'affichage des résultats après la fin de la 4ème montée de course.<br>Lieu: près du Parc fermé à l'arrivée, lieu-dit MALATAVERNE.       |

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

Affichage des résultats provisoires dimanche 21 juillet 2024, 15 mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en Parc fermé, lieu-dit MALATAVERNE.

Rappel : le Parc Fermé est obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office. Voir article 6.6, "Parc Fermé Final" de la Réglementation CFM 2024.

Remise des prix dimanche 21 juillet 2024, près du Parc fermé à l'arrivée, après l'affichage des résultats définitifs.  
Les concurrents primés recevront les chèques correspondants à leurs prix par courrier dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la FFSA et PKSoft, sauf en cas de réclamation sur le classement.

Réunions du Collège des Commissaires sportifs

Réunion n° 1, le vendredi 19 juillet 2024, à 18h00.

Lieu : Salle du Collège, zone de départ, lieu-dit ROCHEFOY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### Article 1.3P – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à Ets DUNITRANS, ZA de Ville, avenue de la gare, DUNIERES, le vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h30, et le samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h00 **uniquement pour les pilotes Modernes et VHC ayant transmis une demande écrite à l'organisateur sur leur bulletin d'engagement.**

Les vérifications techniques auront lieu Ets ASSA ABLOY, avenue de la gare, DUNIERES, le vendredi 19 juillet 2024 de 15h15 à 20h45 et le samedi 22 juillet 2023 de 7h00 à 8h00 (voir conditions ci-dessus).

Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité du véhicule aux règlements en vigueur. Pour les vérifications techniques, il est absolument obligatoire de présenter les véhicules au sol afin que les contrôles puissent être effectués convenablement. Des contrôles de bruit et de pesées (libres) y seront proposés.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, DUNIERES. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents seront tenus de présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'homologation correspondant à leur voiture, le passeport technique et la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le samedi 20 juillet 2024 à 8h00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés aux essais sera affichée au plus tard à 8h30 le samedi, après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires sportifs.

Pesage des véhicules :

- Pesées libres                      vendredi 19 juillet 2024, aux vérifications techniques, et samedi 20 juillet 2024, après la 1ère montée d'essais, à l'entrée du parc concurrents.
- Pesées finales                     dimanche 21 juillet 2024, à l'entrée du parc concurrents.

### Article 1.5p - Dispositions particulières

Le Parc concurrent principal se situe sur le CD 44 (qui sera privatisé à la circulation à compter du vendredi 19 juillet 2024 à 12h00) du carrefour D 44/rue d'ANNONAY jusqu'au carrefour D 44/D 501 sur la partie droite de la chaussée. Les  $\frac{3}{4}$  de la partie gauche de la chaussée, dans le sens DUNIERES – RIOTORD, doivent rester libres à la circulation.

L'utilisation de bâches est obligatoire et il est interdit de planter des crosses ou autres piquets dans la partie bitumée de la route.

Le parking de la société ASSA ABLOY (parking P1) est disponible sous réserve d'en avoir fait la demande auprès des organisateurs.

Les zones de Parcs concurrents autorisées sont indiquées en Annexe 1 du Règlement Particulier. Les concurrents occupant les parkings 1, 2 et 3 ont la possibilité d'un accès électrique **gratuit**. Le parking 4 ne dispose pas d'accès électrique fourni par l'organisateur.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera fait sur le terrain et, en cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra déplacer son assistance dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront à la Direction de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 19 juillet 2024 après-midi. Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 20 juillet 2024 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

## **PARCS CONCURRENENTS**

Dans chaque parc, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course, une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures, d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

## **ARTICLE 2P – ASSURANCES**

Selon Règlement Standard des Courses de Côte 2024

## **ARTICLE 3P – CONCURRENENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1p – Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**COMITE DES FETES DE DUNIERES**  
**M. NICOLAS MOUNIER**  
**9 RUE DU FOUR A CHAUX**  
**42510 BALBIGNY**  
(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)

**jusqu'au JEUDI 11 JUILLET 2024 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi

Les droits d'engagement sont fixés à 620 €, réduits à **310 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **260 €** pour les inscrits à la saison au CFM-CHALLENGE.

Une réduction de 20 € sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA ONDAINE non inscrits au CFM-CHALLENGE.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIERES. Aucun engagement ne sera pris par téléphone.

Merci de joindre au bulletin d'inscription une photocopie de la licence et du permis de conduire.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.**

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com) et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr>.

*Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.*

Les concurrents inscrits à l'année au Championnat de France de la Montagne devront remplir, signer et adresser le bulletin d'inscription particulier directement et personnellement à la Course de côte de DUNIERES-AUVERGNE (adresse ci-dessus) accompagné du règlement, au plus tard le jeudi de la semaine précédant la date de la course (soit le 11 juillet 2024).

**FORFAIT** : Si pour une raison de force majeure, un de ces concurrents ne pouvait pas participer à cette épreuve il devra signifier son forfait dans les délais comme tout autre concurrent. L'appréciation de ce cas de "force majeure" est laissée à la Commission du Championnat de France de la Montagne.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre.

Pour le remboursement, joindre une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du concurrent.

Conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA 2024, la retenue sera:

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## **ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p - Voitures admises**

Le nombre de véhicules admis est fixé à **150** (VHC compris).

Voir article 4 du Règlement Standard des Courses de Côte 2024 et du Règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

### **Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024 et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

### **Article 4.3p - Numéros de course**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024 et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

### **Article 4.4p - Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir le tableau de sécurité et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

## **ARTICLE 5P – PUBLICITE**

Voir l'article 5 du Règlement Standard des Courses de Côte 2024.

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIERES
- ETS MOULINVEST - 43220 DUNIERES

Publicité optionnelle : sera précisée par Additif au Règlement Particulier.

## **ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **Article 6.1p - Parcours**

La 54ème COURSE DE COTE DE DUNIERES-AUVERGNE a le parcours suivant :

- Départ: sur D 23, lieu-dit ROCHEFOY à DUNIERES
- Arrivée: sur D 23, lieu-dit MALATAVERNE à DUNIERES
- Pente moyenne: 5,67% (dénivellation 130 m)
- Longueur du Parcours: 2280 m

La course se déroulera en quatre montées obligatoires.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du Règlement Standard des Courses de Côte 2024.

Modalités de retour au départ : Les voitures rejoindront la ligne de départ en convoi à vitesse modérée, par la route D 501, sauf décision contraire de la Direction de course. Elles seront encadrées par un Directeur de course.

A l'issue du parc fermé du dimanche soir, le retour aux parcs concurrents se fera uniquement par la route de course D 23. Il sera encadré par les organisateurs.

Les pilotes devront rester à la disposition de la Direction de course et suivre les instructions qui leurs seront données. Les voitures devront rester groupées lors du convoi et respecter le code de la route.

- Parc départ : lieu-dit ROCHEFOY - DUNIERES - D 23
- Parc arrivée : lieu-dit MALATAVERNE - DUNIERES

### **Article 6.2p - Route de Course**

L'accès au départ se fera par la D 23, au lieu-dit ROCHEFOY.

### **Article 6.3p - File de départ**

File de départ : Route du FRAISSE et rue de ROCHEFOY, sur D 23.

**Rappel** : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ**. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### **Article 6.4p – Signalisation**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024.

### **Article 6.5p - Parc Concurrents**

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024.

Les parcs concurrents seront situés dans les zones prévues à l'Annexe 1 du présent Règlement Particulier. Ils seront accessibles à partir du vendredi 19 juillet 2024 dès 12h00.

### **Article 6.6p - Parc Fermé Final**

Le Parc Fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé au lieu-dit MALATAVERNE.

## **Article 6.7p - Tableaux officiels d’Affichage**

Les tableaux d’affichage (physiques) seront placés :

- pendant les vérifications : aux vérifications administratives, Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES;
- pendant les essais et la course au parc départ (lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ) et au parc d’arrivée (lieu-dit MALATAVERNE);
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée (lieu-dit MALATAVERNE).

Aux vérifications administratives, un lien (QR-Code) vers un affichage électronique des résultats sera communiqué aux concurrents.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d’affichage (physiques et/ou électronique) leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

## **Article 6.8p - Permanence**

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Le vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h45, et le samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h00,-Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES. Tél. : 07 67 96 64 46
- Le samedi 20 juillet 2024, de 8h00 à 19h30, et le dimanche 21 juillet 2024, de 8h00 à 18h00, dans le stand des organisateurs près de la ligne de départ. Tél. : 07 67 96 64 46

Centres de secours :

- Centre Hospitalier de Firminy - 2 rue Robert Ploton - 42700 FIRMINY - Tél. 04 77 40 41 42
- CHU St Etienne Nord – Av. Albert Raimond – 42270 ST-PRIEST EN JAREZ - Tél. 04 77 82 80 00
- Centre Hospitalier Emile-Roux - 12 bd Dr André Chantemesse - 43000 LE PUY-EN-VELAY - Tél. 04 71 04 32 10

## **ARTICLEP 7P – DEROULEMENT DE L’EPREUVE**

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

L’ordre des départs sera le suivant :

- en premier les voitures de production (série B)
- ensuite les voitures de sport (série A)

Cet ordre des séries restera inchangé pour toute la course.

## **Article 7.1p - Essais**

Trois montées d’essais chronométrés sont prévues le samedi.

Une séance d’essais libres sera organisée le dimanche 21 juillet 2024 à 8h00.

Lors des essais, les 10 plus petits numéros partiront en dernier dans chacune des séries (A et B).

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l’établissement des ordres de départ des séries A et B.

## **Article 7.2p - Briefing**

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

## **Article 7.3p - Course**

En course : dans chacune des séries (A et B), au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l’ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les dix meilleurs temps des essais (série A et série B) qui partiront en dernier dans l’ordre décroissant des temps des essais. Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024.



## Article 7.4p - Echauffement des pneumatiques

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.  
L'utilisation des couvertures chauffantes, ou tout autre dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels, et interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

## Article 7.5p – Essence

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.  
L'attention est attirée également sur la nécessité de prévoir le petit surplus nécessaire d'essence pour la descente en convoi vers les parcs via la route D 501 qui contourne le parcours de la course.

## ARTICLE 8P – PENALITES

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024.

## ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Voir le Règlement Standard des Courses de Côte 2024 et le Règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

Essais: les classements seront affichés le samedi 20 juillet 2024, 15 mn après la fin de la dernière montée d'essais au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ.

Course: le classement de la course s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée).

Nouvelle disposition réglementaire 2024: Dans le cas où seules deux montées de course auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

En cas d'impossibilité d'effectuer une des montées sur ennui mécanique, ou pour toute autre raison valable, les concurrents devront avertir impérativement un Chargé des relations avec les concurrents pour transmission à la Direction de course, sous peine d'exclusion de la course.

Les classements provisoires seront affichés le dimanche 21 juillet 2024, 15 mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée au lieu-dit « MALATAVERNE ».

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement général pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement général pour les voitures de Production (Série B)
- un classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)
- un classement féminin pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement féminin pour les voitures de Production (Série B)
- un classement jeune pour les voitures de Sport (Série A)
- un classement jeune pour les voitures de Production (Série B)

## ARTICLE 10P – PRIX

### Article 10.2p Prix

|      | GENERAL A | GENERAL B | GROUPE | CLASSE |
|------|-----------|-----------|--------|--------|
| 1er  | 500 €     | 500 €     | 520 €  | 280 €  |
| 2ème | 400€      | 400 €     | 260 €  | 130 €  |
| 3ème | 300 €     | 300 €     | 130 €  |        |

|           |       |       |  |  |
|-----------|-------|-------|--|--|
| 4ème      | 200 € | 200 € |  |  |
| 5ème      | 100 € | 100 € |  |  |
| 1ère dame | 280 € | 280 € |  |  |
| 1er jeune | 280 € | 280 € |  |  |

Tous les prix sont cumulables.

Conformément à l'article 10. Prix du Règlement du Championnat de France de la Montagne 2024:

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux;
- Lorsqu'un groupe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe n'est attribué;
- De même lorsqu'une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de classe n'est attribué.

Le 1er jeune récompensé sera celui ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (Série A et Série B).

La 1ère féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (Série A et Série B).

### **Article 10.3p – Coupes**

Les coupes seront attribuées de la façon suivante :

- Classements généraux                      une coupe aux trois premiers de chaque série (A & B)
- Classement féminin                          une coupe à la première féminine de chaque série (A & B)
- Trophée Jeune Espoir                        une coupe au premier jeune-25 ans de chaque série (A & B)
- Classement des groupes                      une coupe au premier de chaque groupe
- Classement des classes                        une coupe au premier de chaque classe (même si seul)

Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables.

**Trois coupes seront remises à des Commissaires de route ayant officié sur l'épreuve, désignés par tirage au sort.**

### **Article 10.5p - Remise des prix et coupes**

La Remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

Les coupes doivent être retirées personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi elles resteront acquises par l'organisateur.

La remise des prix et coupes aura lieu le dimanche 21 juillet 2024 au parc fermé d'arrivée après l'affichage des résultats définitifs.

Les primes seront envoyées aux concurrents par l'organisateur dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.

Le Palmarès sera disponible après la remise des prix sur le site de la fédération et PKSoft sauf en cas de réclamation sur le classement.

En cas d'intempéries, la remise des prix se déroulera à la Mairie de DUNIERES.



## 19ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC PEA DE DUNIERES – AUVERGNE

19, 20 et 21 juillet 2024

### REGLEMENT PARTICULIER

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte*

#### ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ONDAINE organise les 19, 20 et 21 juillet 2024, en collaboration avec le COMITE DES FETES DE DUNIERES, Organisateur Technique, une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée : 19ème COURSE DE COTE NATIONALE V.H.C. DE DUNIERES - AUVERGNE.

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne VHC 2024
- Le Championnat de France Indice de Performance 2024
- Le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne 2024
- Le Challenge de l'ASA Ondaine 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro 17/16/12 en date du 17/04/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 365 en date du 20/05/2024.

Comité d'organisation : Idem épreuve du Championnat Moderne.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des Prescriptions Générales édictées par la FFSA

#### 1.1P - Officiels

Idem épreuve du Championnat Moderne. Officiels spécialement dédiés à la course VHC:

Directrice de Course  
Commissaire technique Responsable  
Commissaire technique  
Chargée des Relations avec les Concurrents

Nicole FOREST  
Jean-Claude CARRE  
Matthieu MACCOLINI  
Yvette CECILLON

Licence n° 201 - ASS  
Licence n° 13049  
Licence n° 228892  
Licence n° 11374



Yvette Cecillon

## 1.2P - Horaires

|  |  |
|--|--|
| Clôture des engagements  | mercredi 10 juillet 2024, à minuit   |
| Publication de la liste des engagés  | lundi 15 juillet 2024, à minuit  |
| Vérifications administratives  | vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h30, et samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h00 (voir conditions article 1.3P du règlement du Championnat Moderne).<br>Lieu : Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES |
| Vérifications Techniques   | vendredi 19 juillet 2024, de 15h15 à 20h45, et samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h (voir conditions article 1.3P du règlement du Championnat Moderne)<br>Lieu : Ets ASSA ABLOY, avenue de la gare, DUNIERES   |
| Briefing des commissaires  | samedi 20 juillet 2024, à 8h15. Lieu : salle Accueil Commissaires, Annexe de l'Hôtel de Ville, DUNIERES  |
| Affichage de la liste des autorisés à prendre part aux essais                          | samedi 20 juillet 2024 à 8h30<br>au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ  |
| Essais chronométrés  | samedi 20 juillet 2024, à 10h45 et à 14h30<br>(pause déjeuner de 12h00 à 13h00)  |
| Essais libres  | samedi 20 juillet 2024, à 9h00, et dimanche 21 juillet 2024 à partir de 8h00 (facultatifs)   |
| Affichage de la liste des autorisés à prendre part à la course et des ordres de départ | 15mn après la fin de la dernière montée d'essais<br>au lieu-dit ROCHEFOY, pré-grille de départ   |
| Course (4 montées)   |  |
| • 1ère montée  | samedi 20 juillet 2024, à partir de 16h15  |
| • 2ème montée  | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 9h30   |
| • 3ème montée  | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 13h00  |
| • 4ème montée  | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 15h00  |

**Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

|   |   |
|---|---|
| Affichage des résultats provisoires           | dimanche 21 juillet 2024,<br>15mn maximum après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé au parc concurrents VHC. |
| Parc Fermé                                    | dimanche 21 juillet 2024, au parc concurrents VHC.<br>Obligatoire sous peine de disqualification d'office.            |
| Podium et remise des Prix                     | dimanche 21 juillet 2024,<br>après l'affichage des résultats définitifs,<br>Parc concurrents VHC à DUNIERES           |
| Réunions du Collège des Commissaires Sportifs |   |
| 1ère réunion                                  | vendredi 19 juillet 2024 à 18h00, salle du Collège,<br>lieu-dit ROCHEFOY, près de la pré-grille de départ.            |

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège des Commissaires Sportifs.

Pour les autres points, idem épreuve du Championnat moderne.

## Article 1.3p – Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu aux Ets DUNITRANS, avenue de la gare, DUNIERES, le vendredi 19 juillet 2024, de 15h00 à 20h30, et le samedi 22 juillet 2023, de 7h00 à 8h00 **uniquement pour les pilotes en ayant fait la demande écrite à l'organisateur sur le bulletin d'engagement.**

Les vérifications techniques auront lieu aux Ets ASSA ABLOY, avenue de la gare, DUNIERES, vendredi 19 juillet 2024, de 15h15 à 20h45, et samedi 20 juillet 2024, de 7h00 à 8h00 (voir conditions ci-dessus).

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage BEAL, 17 rue de Rochefoy, DUNIERES. Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 Euros TTC

Les concurrents devront présenter leur licence, leur permis de conduire, la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité pilote dûment remplie et signée, le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets (concurrents français) ou, pour les concurrents étrangers, le PTH accompagné du visa de leur ASN et du certificat médical.

**Les concurrents recevront, à l'adresse mail indiquée sur leur bulletin d'engagement, une convocation individuelle mentionnant leur heure de passage aux vérifications, correspondant le plus possible au souhait émis par le concurrent sur son bulletin d'engagement. Elle devra être scrupuleusement respectée. N° de téléphone à contacter en cas de problème: 06 70 55 93 50.**

Le récapitulatif des heures de convocation sera également publié sur le site internet de l'ASA Ondaine: [www.asaondaine.com](http://www.asaondaine.com) et sur le site de la course: <http://coursedecotedunieres.fr>.

*Dans une démarche de préservation environnementale, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur les sites mentionnés ci-dessus.*

## Article 1.5p - DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs ont prévu des zones de parcs concurrents et des zones interdites aux parcs concurrents.

Un parc concurrents spécifique aux véhicules engagés en VHC est prévu à la scierie dans la zone artisanale, après la caserne des pompiers.

Les zones de parcs concurrents autorisées sont indiquées en annexe 1 du présent Règlement Particulier. Le parc VHC aura la possibilité d'un accès électrique gratuit.

Tout concurrent devra indiquer lors des vérifications administratives l'emplacement de son assistance. Un contrôle sera effectué sur le terrain. En cas de non respect des zones dédiées, le concurrent devra s'installer dans les zones prévues ou se verra exclu de l'épreuve.

Le concurrent devra rester pendant toute la durée du meeting à l'emplacement déclaré. En cas de problème majeur, il devra en informer la Direction de course via les Chargés des relations avec les concurrents.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que les organisateurs transmettront au Directeur de course le cas de tout conducteur qui, la veille ou l'avant-veille de l'épreuve, ne respecterait pas le Code de la route sur l'itinéraire défini au présent Règlement particulier, ou les arrêtés préfectoraux.

L'itinéraire de la Course de côte sera surveillé à partir du vendredi 19 juillet 2024 après-midi. Il sera interdit à toute circulation, sauf aux officiels, organisateurs, véhicules de secours et riverains, munis d'un badge, le samedi 20 juillet 2024 à partir de 6h00. Cette mesure figure sur l'arrêté préfectoral.

## PARCS CONCURRENTS

Dans chaque Parc il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de 2 ans.

- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€ pour chaque infraction constatée.

## **ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1p – Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**COMITE DES FETES DE DUNIERES  
M. NICOLAS MOUNIER  
9 RUE DU FOUR A CHAUX  
42510 BALBIGNY  
(Contact tél. : +33 6 70 55 93 50)**

**jusqu'au MERCREDI 10 JUILLET 2024, à minuit, le cachet de la poste faisant foi**

Les droits d'engagement sont fixés à 440€, réduits à **220 €** avec publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **180€** pour les pilotes engagés à la saison du CFM-CHALLENGE des Véhicules Historiques de Compétition.

Une réduction de 20€ sur les frais de participation est accordée aux concurrents licenciés à l'ASA Ondaine non engagés au CFM Challenge.

Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement. Les chèques devront être établis à l'ordre du COMITE DES FETES DE DUNIERES.

**Aucun engagement ne sera pris par téléphone.**

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription des photocopies de la licence, du permis de conduire et de la 1ère page du PTH.**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p - Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à **150** au total (VHC et Modernes).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir « Conditions d'admission des voitures »).

#### Hors championnat de France de la Montagne VHC:

Les voitures du groupe Classic de Compétition sont admises, dans un classement séparé, selon la réglementation. Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

Les voitures de tourisme et les voitures GT ont la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### **Article 4.2p - Carburant - Pneumatiques – Equipements**

Conforme au Règlement Standard des Courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques + règlement Championnat de France de la Montagne 2024.

### **Article 4.3p- Numéros de course**

Voir Règlement Standard des Courses de côte 2024.

Un n° à l'année a été attribué aux pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC.

### **Article 4.4p- Dispositifs de sécurité**

Voir dispositions prévues à l'annexe K du code sportif international et tableau de sécurité FFSA 2024.

### **Article 4.5p- Equipement du pilote**

Se reporter au tableau des équipements de sécurité 2024.

## **ARTICLE 5P – PUBLICITE**

Publicité obligatoire (non rachetable) :

- ETS ASSA ABLOY - 43220 DUNIERES
- ETS MOULINVEST - 43220 DUNIERES

Publicité optionnelle : (sera précisée par additif)

## **ARTICLE 7P – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1P : Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

Essais libres: les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne de support pour une séance d'essais libres, samedi 20 juillet 2024 à partir de 9h00, conformément à l'article 7.1 du Règlement du Championnat de France Montagne VHC 2024 de la FFSA.

Essais chronométrés: deux montées samedi 20 juillet 2024, à 10h45 et à 14h30.

L'ordre des départs sera le suivant:

- En premier les voitures de Production, ensuite les voitures de Sport
- Puis les voitures des vainqueurs des trophées de l'année précédente, soit les n° 301 à 312 dans l'ordre croissant des numéros.

### **7.2P - Briefing**

Un briefing écrit sera distribué lors des vérifications administratives contre émargement.

Un briefing oral complémentaire aura lieu dans le parc concurrents VHC à l'issue des vérifications techniques.

### **7.3P - Course**

Les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve de support.

- |               |   |
|---------------|---|
| • 1ère montée | samedi 20 juillet 2024, à partir de 16h15   |
| • 2ème montée | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 9h30  |
| • 3ème montée | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 13h00 |
| • 4ème montée | dimanche 21 juillet 2024, à partir de 15h00 |

En course, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais. Cet ordre restera inchangé pour tout le reste de la course.

## **ARTICLE 9P – CLASSEMENTS**

Il sera établi un classement général sur la base du meilleur temps des essais permettant de donner les ordres de départ pour la course.

Le classement de la course sera établi à partir du cumul des 2 meilleures montées. Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé dans le parc concurrents. Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement du Challenge Historique de la Montagne VHC
- un classement séparé pour chacun des groupes
- un classement par classe
- un classement féminin (séries A et B confondues)
- un classement à l'indice de performance
- un classement série A et série B séparées
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition. Les voitures du groupe Classic de compétition ne figureront dans aucun des classements du Championnat de France de la Montagne VHC.

## **ARTICLE 10P – PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10.2 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2024.

### **10.1P - Remise des prix**

Elle aura lieu le dimanche 21 juillet 2024 au Parc concurrents VHC à DUNIERES, après l'affichage des résultats définitifs.

Pour les autres articles, idem règlement de l'épreuve moderne de support.

